



NOS PRESTATIONS

Prévention Santé au Travail



LA PRÉVENTION
DES **RISQUES**
PROFESSIONNELS



LE **SUIVI INDIVIDUEL**
DE L'ÉTAT DE SANTÉ



LA PRÉVENTION
DE LA **DÉSINSERTION**
PROFESSIONNELLE

**Salariés,
SSTi03 vous suit
tout au long de votre
vie professionnelle**

**Employeurs,
SSTi03 vous accompagne
tout au long de la vie de
votre entreprise**

► **Agir au cœur des entreprises pour assurer la Santé de demain**



LA PRÉVENTION
DES **RISQUES**
PROFESSIONNELS

Avec votre adhésion vous accédez à un ensemble de services pour mettre en œuvre la prévention et assurer le suivi de la santé de vos salariés.



LE **SUIVI INDIVIDUEL**
DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Notre offre de services est construite autour de 3 axes :

- la **prévention des risques professionnels**
- le **suivi individuel de l'état de santé des travailleurs**
- les **actions de prévention de la désinsertion professionnelle** quand une situation met en jeu le maintien dans l'emploi d'un travailleur.



LA PRÉVENTION
DE LA **DÉSINSERTION**
PROFESSIONNELLE

La Loi Santé au Travail du 2 août 2021 permet à nos médecins du travail de recourir à la télémedecine sous certaines conditions.

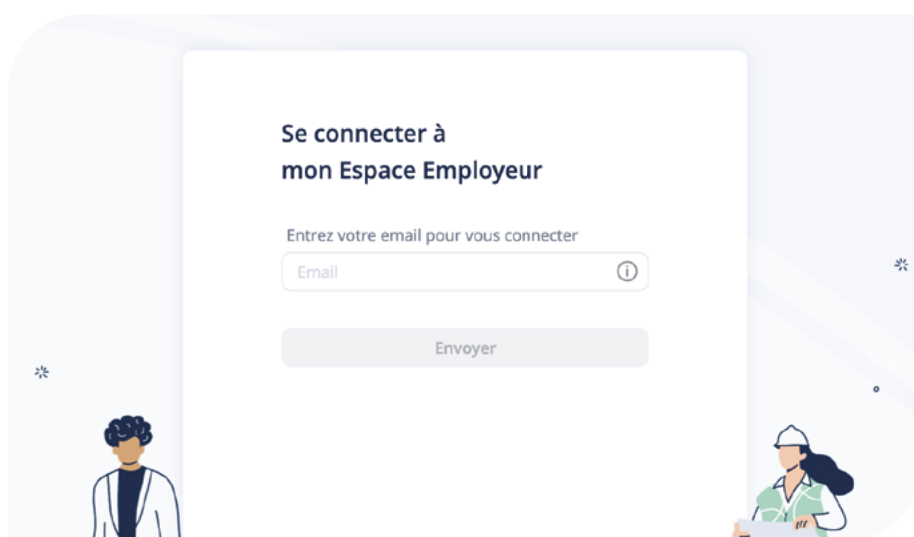
Le décret d'application est paru le 26 avril dernier. « Les visites et examens réalisés dans le cadre du suivi individuel de l'état de santé du travailleur peuvent être effectués à distance, par vidéotransmission (...) »

« La pertinence de la réalisation à distance d'une visite ou d'un examen, y compris lorsqu'elle est sollicitée par le travailleur, est appréciée par le professionnel de santé du service de prévention et de santé au travail en charge du suivi de l'état de santé du travailleur. »



VOTRE ESPACE EMPLOYEUR

GÉRER LE SUIVI MÉDICAL, LES CONVOCATIONS, LA PRÉVENTION ET BIEN +ENCORE



Un portail unique, interactif et simple d'utilisation qui vous permet en tout temps :

- d'organiser le suivi individuel de vos salariés
- de procéder à la mise à jour de vos données en toute autonomie
- de consulter votre situation comptable
- de déposer et d'accéder à vos documents de prévention à un seul endroit, incluant votre Document Unique en format numérique
- de faciliter la communication avec vos interlocuteurs au SSTi03

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Se connecter à votre Espace
Employeur



PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Évaluation des risques professionnels

- Accompagnement à la rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- Aide à l'évaluation du risque chimique
- Démarches Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) et prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS)
- Étude et conseil pour l'aménagement du poste de travail
- Aide à l'évaluation du risque radon

Métrologies

- Analyses chimiques
- Éclairage
- Efficacité des ventilations et ambiance thermique
- Évaluation de la charge de travail par cardiofréquencemétrie
- Évaluation du bruit
- Évaluation de la réverbération
- Évaluation de la vibration

Sensibilisations

- Addictions
- Description et analyse des accidents du travail
- Incendie
- Risques Biologiques
- Risque Bruit
- Risques chimiques
- Risques liés au travail posté ou de nuit
- Travail sur écran
- Risque routier
- Saisonniers
- Travail en températures extrêmes
- Lutte contre l'arrêt cardiaque et sensibilisation aux gestes qui sauvent
- Cohérence cardiaque et gestion du stress
- Nos ateliers pédagogiques

ASSURER LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Suivi médical

- Suivi des salariés non exposés à des risques particuliers
- Suivi des salariés non exposés à des risques particuliers - cas spécifiques
- Suivi renforcé des salariés exposés à des risques particuliers

PRÉVENIR LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE ET MAINTENIR DANS L'EMPLOI

La Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Les visites pour prévenir la désinsertion professionnelle

- La visite à la demande
- La visite de mi-carrière

Le salarié est en arrêt de travail

- La visite de pré-reprise
- La visite de reprise
- Le rendez-vous de liaison

Exemple de calendrier : le salarié est en arrêt de travail





ENSEMBLE,
NOUS
AGISSONS
POUR

**LA
SANTÉ
AU
TRAVAIL**



C'EST
ASSURER

LA **PRÉVENTION**
DES RISQUES
PROFESSIONNELS

*Évaluer les risques
et vous accompagner
pour les réduire.*

Du repérage des risques et leur évaluation à la mise en place d'actions et de sensibilisations, vos équipes et vous êtes accompagnés dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action pour la prévention dans l'entreprise.

En savoir +
sur notre pôle **Prévention des
Risques Professionnels**



ACCOMPAGNEMENT À LA RÉDACTION DU DOCUMENT UNIQUE

Antoine | Valence

Santé | Travail | Prévention



**Au secours,
je dois rédiger mon
Document Unique ;
comment faire ?**

—

**Vous conseiller pour réaliser votre DUERP*,
c'est aussi notre mission !**
Trouvons ensemble votre solution prévention !

PUBLIC

Employeurs d'entreprise de toute taille

DURÉE

2 heures en moyenne

LIEU

Dans nos locaux lors de sessions collectives ou éventuellement dans votre entreprise.

Merci de vous munir d'un ordinateur portable

OBJECTIF

- Apporter un appui méthodologique aux entreprises afin de les aider à identifier, évaluer et hiérarchiser leurs risques professionnels
- Aider les entreprises à remplir leurs obligations réglementaires

CONTENU

- Rappels réglementaires
- Présentation de la méthodologie :
 - Identifier les unités de travail
 - Décrire les situations de travail
 - Identifier les situations dangereuses
 - Evaluer et hiérarchiser les risques en prenant compte des actions de prévention présentes
 - Elaborer un plan d'actions
- Utilisation d'un outil informatique mis à disposition par SSTi03 et aide au remplissage

Tous les mois, dans chacun de nos 3 centres principaux (Montluçon, Moulins et Vichy), participez à l'un de nos Ateliers d'accompagnement au DUERP.

Inscrivez-vous sur notre site internet (cette prestation est comprise dans votre cotisation annuelle)

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation incluse dans votre cotisation

+ d'informations sur le DUERP



AIDE À L'ÉVALUATION DU RISQUE CHIMIQUE



PUBLIC

Employeurs d'entreprise
de toute taille

LIEU

Dans votre entreprise

PRÉ-ÉTUDE

Visite des locaux, analyse des
Fiches de Données de Sécurité
des produits

OBJECTIFS

- Identifier les postes et activités exposant à un risque chimique
- Evaluer le risque d'exposition avec un outil d'évaluation du risque chimique
- Etablir un plan d'actions efficaces pour réduire le risque chimique

CONTENU

- Identifier un référent risque chimique dans l'entreprise
- Identifier les produits utilisés et émis aux postes de travail et lors des activités
- Accompagner l'entreprise dans l'utilisation d'un outil adapté pour répertorier les produits, analyser les Fiches de Données de Sécurité (FDS) et évaluer le risque
- Conseiller l'entreprise sur les protections collectives et individuelles

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation incluse dans votre cotisation

+ d'informations sur l'analyse
des Fiches de Sécurité



DÉMARCHES

QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX



OBJECTIFS

- Favoriser les échanges entre les salariés et la direction, l'approche se veut collective et doit permettre la réalisation d'une démarche de prévention avec pour objectif l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail (QVT).
- Apporter un appui technique et méthodologique aux entreprises afin de les aider à identifier les facteurs de risques psychosociaux et les intégrer au Document Unique.

CONTENU

- Entretien avec le chef d'établissement portant sur le besoin ainsi que les modalités d'intervention.
- Approche et méthode adaptées à la taille et contexte de l'entreprise.
- Sensibilisation des différents acteurs et suivi de l'intervention assurés par notre service.
- Analyse et conclusions de l'étude effectuées en concertation avec le chef d'établissement.
- Propositions d'actions par un groupe de travail interne à l'entreprise, validées par l'employeur

PUBLIC

Employeurs d'entreprise de toute taille souhaitant s'inscrire dans une démarche d'amélioration de la QVT.

LIEU

Dans votre entreprise (prévoir une salle avec possibilité de projeter) ou au Service de Prévention et de Santé au Travail

*Pour plus d'informations, contactez votre Service de
Santé au Travail*

► Centre de Moulins

23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► Centre de Vichy

65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► Centre de Montluçon

125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

ÉTUDE ET CONSEIL POUR L'AMÉNAGEMENT DU POSTE

Thomas | Annecy

Santé | Travail | Prévention

**Comment éviter
que mes livreurs
se cassent le dos ?**

—

**Vous aider à réduire les arrêts de travail,
c'est aussi notre mission.**

Trouvons ensemble votre solution prévention !



OBJECTIFS

- Identifier les sources de Troubles Musculosquelettiques sur le terrain
- Évaluer et réduire les facteurs de risque de Troubles Musculo-Squelettiques :
port de charges, répétitivité, postures contraignantes, charge physique (dynamomètre, cardiofréquencemétrie...),
- Aménager/adapter l'organisation, le poste et l'espace de travail des salariés

CONTENU

- Étude de la demande avec l'entreprise : préparation de l'intervention, premiers échanges sur l'entreprise/le poste concerné
- Observations et analyse de l'activité et échange(s) avec le(s) salarié(s)
- Restitution de l'étude en entreprise (avec la direction, le CSE, les salariés, etc...)

PUBLIC

Employeurs d'entreprise
de toute taille

LIEU

Dans votre entreprise

DÉROULEMENT

- Pré-étude : visite des locaux etc.
- Étude : phase d'observation et d'entretien afin d'en tirer des propositions d'amélioration techniques, organisationnelles et humaines

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

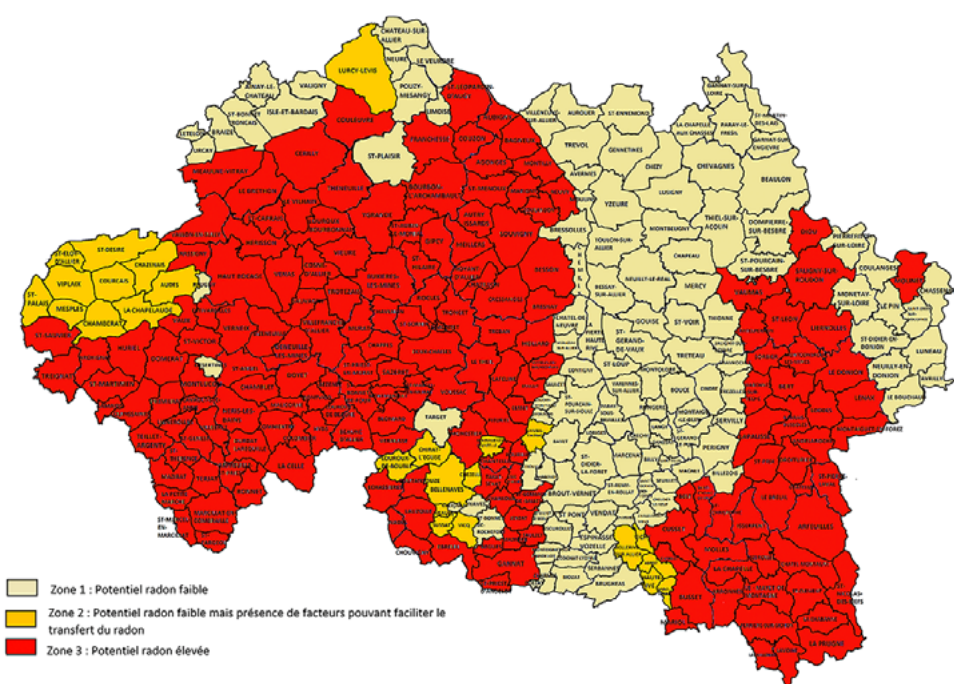
► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation incluse dans votre cotisation

+ d'informations sur l'étude
d'un poste de travail



AIDE À L'ÉVALUATION DU RISQUE RADON



Le radon est un gaz radioactif produit naturellement par les roches constituant le sol.

Depuis juillet 2018, l'évaluation du risque lié à l'exposition au radon est devenue obligatoire dans les établissements recevant du public et les lieux de travail en sous-sol et rez de chaussée.

OBJECTIFS

Mesurer et limiter l'exposition des salariés au risque radon.

CONTENU

- Qu'est-ce que le radon et où le trouve-t-on ?
- Mesurer l'exposition
- Connaître les moyens de prévention à mettre en place afin de limiter le risque d'exposition.

PUBLIC

Employeurs d'entreprise de toute taille

LIEU

Dans votre entreprise

DÉROULEMENT

SSTi03 réalise une mesure à l'aide de détecteurs (norme NF ISO 11665-4) placés au minimum 2 mois dans un espace de travail occupé en sou-sol et rez-de-chaussée

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation incluse dans votre cotisation

Pour connaître le potentiel
radon de votre commune



MÉTROLOGIES

ANALYSES CHIMIQUES



OBJECTIFS

- Évaluer l'exposition d'un salarié à un ou des produits chimiques lors de son activité
- Conseiller l'entreprise dans l'amélioration de la prévention du risque chimique

CONTENU

- Visiter les locaux afin d'évaluer l'exposition à un ou des produits chimiques au poste de travail, identifier les substances à prélever
- Analyser les Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits mis en œuvre ou émis au poste de travail du salarié
- Elaborer une stratégie de mesurage
- Réaliser les prélèvements selon la stratégie définie
- Quantifier l'exposition du salarié au(x) produit(s) chimique(s) par un laboratoire
- Rédiger un compte rendu comprenant les préconisations en mesures de prévention (organisationnelles, individuelles et collectives)

PRÉ-ÉTUDE

Visite des locaux, analyse des Fiches de Données de Sécurité des produits, échange sur l'activité, établissement de la stratégie de mesurage

DURÉE

- 1 à 2h de pré-étude selon l'activité
- 4 à 8h de prélèvement selon le produit sur 1 à 3 jours d'activité

PUBLIC

Salariés exposés au risque chimique

LIEU

Dans votre entreprise

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation soumise à conditions, contactez votre médecin du travail

+ d'informations sur la réalisation
d'études métrologiques



MÉTROLOGIES

ECLAIRAGE



OBJECTIFS

- Apprécier l'ambiance lumineuse (cartographie, identification des zones de sur ou sous éclairage)
- Caractériser les différents éclairages aux postes de travail
- Maîtriser les risques liés à l'éclairage en prenant les moyens de prévention adaptés (techniques, humains, organisationnels)

CONTENU

- Prise de connaissance des locaux, de l'activité et des dispositifs d'éclairage
- Mesurage du niveau d'éclairage, des reflets et contrastes (ambiance générale, aux postes de travail)
- Conseils sur les conditions d'éclairage et préconisations
- Restitution du rapport

LIEU

Dans votre entreprise

PUBLIC

Salariés exposés à des contrastes lumineux

PRÉ-ÉTUDE

Visite des locaux, échanges sur l'activité

DURÉE

- Mesure : entre 1h et 4h dans l'entreprise, selon la situation
- Restitution : environ 1h

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation soumise à conditions, contactez votre médecin du travail

+ d'informations sur la réalisation
d'études métrologiques



MÉTROLOGIES

EFFICACITÉ DES VENTILATIONS ET AMBIANCE THERMIQUE



OBJECTIFS

- Evaluer les conditions atmosphériques d'un poste de travail : mesure de la température, de l'humidité, de la qualité de l'air (CO/CO₂)
- Evaluer l'efficacité d'un système de ventilation (sorbonne, hotte aspirante, centrale de traitement d'air, bras aspirant, VMC etc.)
- Etablir un plan d'actions efficaces pour améliorer la prévention de ces risques

CONTENU

- Prise de connaissance des locaux et des activités de l'entreprise
- Métrologie (température, hygrométrie, vitesses d'air, débit d'air...)
- Identification des possibles défaillances des systèmes de protection collective en place
- Conseils sur la conception d'installation de ventilation ou l'amélioration de l'existant
- Restitution d'un compte-rendu

PRÉ-ÉTUDE

- Visite des locaux
- Echanges sur l'activité

PUBLIC

- Salariés exposés à la chaleur ou au froid
- Salariés ayant un ou des systèmes de protection collective contre la chaleur, le froid ou le risque chimique

LIEU

Dans votre entreprise

DURÉE

Suivant le nombre d'équipements et les types de mesures

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation soumise à conditions, contactez votre médecin du travail

+ d'informations sur la réalisation
d'études métrologiques



MÉTROLOGIES

ÉVALUATION DE LA CHARGE DE TRAVAIL PAR CARDIOFRÉQUENCÉMÉTRIE



OBJECTIFS

- Réduire les contraintes physiques
- Aménager ou réaménager un poste de travail / une ligne de production
- Conseiller sur un éventuel reclassement

CONTENU

- Prise de connaissance des locaux et de l'activité
- Elaboration de la méthode de métrologie avec protocole d'utilisation des matériels de mesure : montres cardiofréquencémétriques ceintures thoraciques
- Cardiofréquencémétrie sur les postes ciblés
- Identification des tâches et périodes les plus contraignantes
- Conseils pour la réduction de la charge physique de travail
- Restitution d'un rapport

PUBLIC

Salariés exposés à des contraintes physiques importantes

PRÉ-ÉTUDE

Visite des locaux, échanges sur l'activité (horaires, EPI, ambiances thermique et sonore, organisation du travail...), établissement de la stratégie de mesurage (choix des sujets...)

DURÉE

- Pré-étude : environ 2h
- Mesurages : toute la durée du poste (il est impératif de suivre l'ensemble de l'activité)
- Restitution des résultats en entreprise : environ 1h30

LIEU

Dans votre entreprise (prévoir un local calme avec tables et chaises pour les périodes pré et post mesurage)

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation soumise à conditions, contactez votre médecin du travail

+ d'informations sur la réalisation
d'études métrologiques



MÉTROLOGIES

ÉVALUATION DU BRUIT



PUBLIC

Salariés exposés à des activités bruyantes

LIEU

Dans votre entreprise

DURÉE

- 1 h de pré-étude
- 4h ou 8h de mesurage selon la situation

PRÉ-ÉTUDE

- Prise de connaissance des locaux et activités
- Analyse du poste de travail
- Élaboration de la stratégie de mesurage

OBJECTIF

Permettre de mettre en relief les opérations du poste qui sont prépondérantes d'un point de vue sonore et par la suite de pouvoir établir un plan d'action plus ciblé

CONTENU

- Réalisation d'une dosimétrie au poste de travail
- Équipement avec un microphone et d'un dosimètre d'un ou plusieurs salariés pendant la journée de travail
- Interprétation des résultats
- Restitution d'un compte rendu intégrant les conseils de prévention à adopter

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

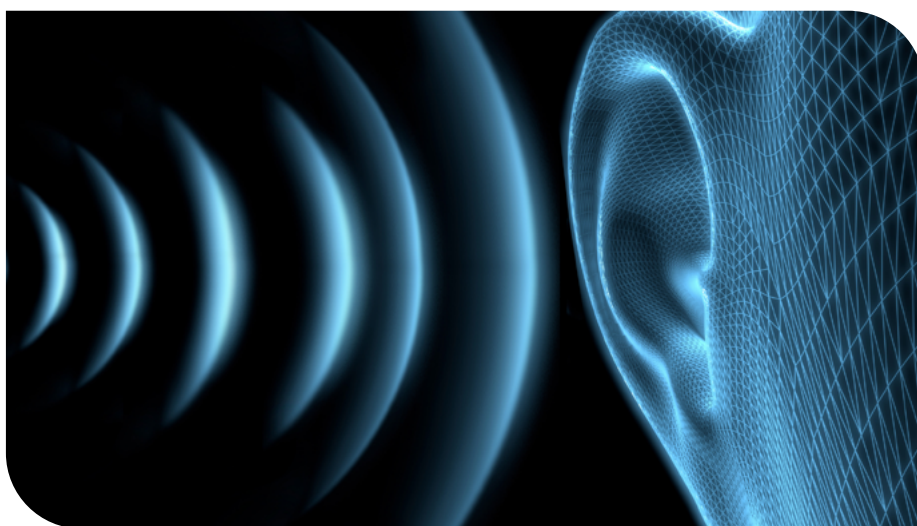
Prestation soumise à conditions, contactez votre médecin du travail

+ d'informations sur la réalisation
d'études métrologiques



MÉTROLOGIES

ÉVALUATION DE LA RÉVERBÉRATION



OBJECTIFS

Evaluer le phénomène de réverbération au sein d'un local ou d'un atelier pour :

- Caractériser la diffusion indirecte du bruit (ou « trainée sonore »)
- Formuler des pistes d'amélioration en vue d'améliorer les performances acoustiques d'un local

PUBLIC

Salariés exposés à des activités bruyantes

CONTENU

- Prise de connaissance des locaux (dimensions, caractéristiques des surfaces...) et de l'activité (sources de bruit...)
- Mise en place du matériel
- Mesure de la durée de réverbération
- Interprétation des résultats
- Conseils pour limiter la réverbération au sein d'un local ou atelier

PRÉ-ÉTUDE

Prise d'informations sur les caractéristiques du local ou atelier et l'activité réalisée

LIEU

Dans votre entreprise (mesurages réalisables seulement lors d'une période de la journée au cours de laquelle aucune source de bruit n'est en fonctionnement)

DURÉE

- Pré-étude : environ 45 minutes
- Mesurages : 30 minutes à 1 heure
- Restitution des résultats en entreprise : environ 45 minutes

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation soumise à conditions, contactez votre médecin du travail

+ d'informations sur la réalisation
d'études métrologiques



MÉTROLOGIES

ÉVALUATION DE LA VIBRATION



PUBLIC

Salariés utilisant des engins ou outils vibrants

PRÉ-ÉTUDE

Visite des locaux, identification des engins et équipements vibrants

LIEU

Sur le lieu de l'utilisation de l'engin ou de l'équipement vibrant

DURÉE

Mesures : 15 minutes minimum de conduite effective par engin et 3 minutes d'utilisation effective pour les équipements portatifs vibrants

OBJECTIFS

- Mesurer les niveaux de vibrations mécaniques auxquels les travailleurs sont exposés pour comparaison aux valeurs d'exposition
- Conseiller l'employeur dans sa démarche de réduction du risque « vibrations »

CONTENU

- Identification des tâches/postes pouvant exposer les salariés aux vibrations
- Elaboration de la stratégie de mesurage
- Mesurages des vibrations mains/bras et/ou corps entier
- Estimation de la durée d'exposition quotidienne
- Interprétation des mesurages au regard des seuils fixés par la réglementation
- Rédaction d'un rapport d'intervention

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation soumise à conditions, contactez votre médecin du travail

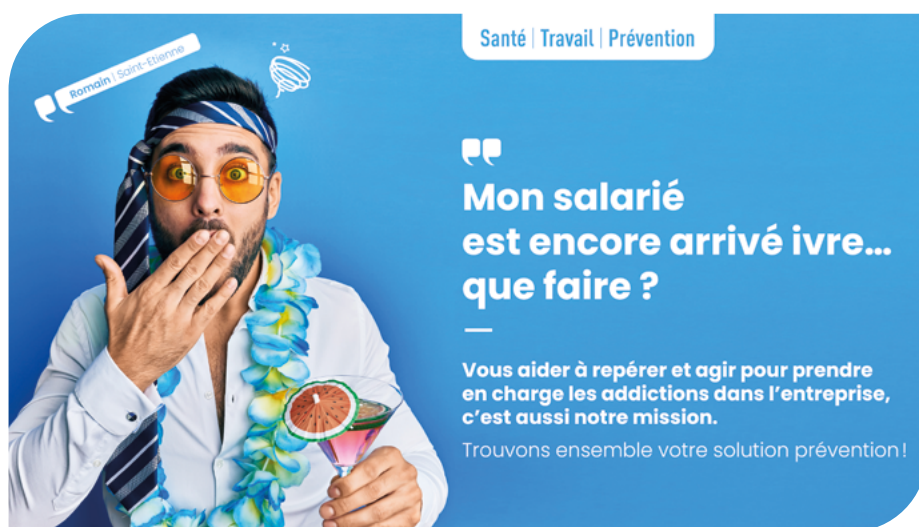
+ d'informations sur la réalisation
d'études métrologiques





SENSIBILISATION

ADDICTIONS



Mon salarié
est encore arrivé ivre...
que faire ?

Vous aider à repérer et agir pour prendre
en charge les addictions dans l'entreprise,
c'est aussi notre mission.
Trouvons ensemble votre solution prévention !

PUBLIC

L'ensemble du personnel de votre entreprise.

DÉROULEMENT

Prise de contact avec l'employeur pour mise en place de la session au sein de l'entreprise ou au Service de Prévention et de Santé au Travail

DURÉE

De 1h à 1h30

LIEU

Dans votre entreprise (prévoir une salle avec possibilité de projeter) ou au Service de Prévention et de Santé au Travail

OBJECTIFS

- Prise de conscience des salariés et des employeurs sur les risques encourus avec la consommation de substances psychoactives
- Conduite à tenir face à un salarié manifestant des signes d'imprégnation de substances psychoactives

CONTENU

- Définitions
- Généralités sur les pratiques addictives en milieu de travail
- Réglementation
- Informations sur les différentes addictions retrouvées en milieu de travail (alcool, tabac, cannabis) : effets sur la santé physique et psychique, conséquences dans le travail
- Prévention ; repérer les signaux d'alerte
- Comment accompagner un salarié concerné par une ou plusieurs addictions ?
- Qui peut vous aider ?
- Quelques généralités sur d'autres substances psychoactives

Pour plus d'informations, contactez-nous

► Centre de Moulins

23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► Centre de Vichy

65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► Centre de Montluçon

125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation soumise à conditions, contactez votre médecin du travail

+ d'informations sur les ateliers
de sensibilisation



SENSIBILISATION

À LA DESCRIPTION ET À L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL



OBJECTIFS

- Apporter un appui technique et méthodologique aux entreprises afin de les aider à décrire et rechercher les causes d'un accident de travail
- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pour éviter que l'accident se reproduise

CONTENU

- Présentation théorique portant sur la réglementation, le coût des accidents, la méthodologie d'analyse
- Exercices pratiques portant sur la description d'un accident ainsi que l'application de l'arbre des causes

PUBLIC

Chefs d'établissement, encadrement, représentants du personnel, chargés de sécurité

DURÉE

4 heures

LIEU

Dans votre entreprise (prévoir une salle avec possibilité de projeter) ou au Service de Prévention et de Santé au Travail

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation soumise à conditions, contactez votre médecin du travail

+ d'informations sur les ateliers
de sensibilisation



SENSIBILISATION

INCENDIE



► OBJECTIFS

- Acquérir les principes fondamentaux de lutte contre le feu
- Donner l'alerte
- Comportement à avoir en cas d'évacuation.
- Apprendre à manipuler un extincteur

► PUBLIC

L'ensemble du personnel de votre entreprise

► CONTENU

- Les causes d'incendie
- Les effets de l'incendie sur l'homme
- Le triangle du feu
- Les classes de feu
- Les modes de propagation
- Les principes d'extinction
- Les moyens d'extinction
- L'évacuation
- Exercice pratique

► LIEU

Dans votre entreprise (prévoir une salle avec possibilité de projeter) et un lieu extérieur si exercice pratique ou au Service de Prévention et de Santé au Travail

► DÉROULEMENT

PRÉ-ÉTUDE : visite des locaux

DURÉE de la sensibilisation :
3 h environ

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation soumise à conditions, contactez votre médecin du travail

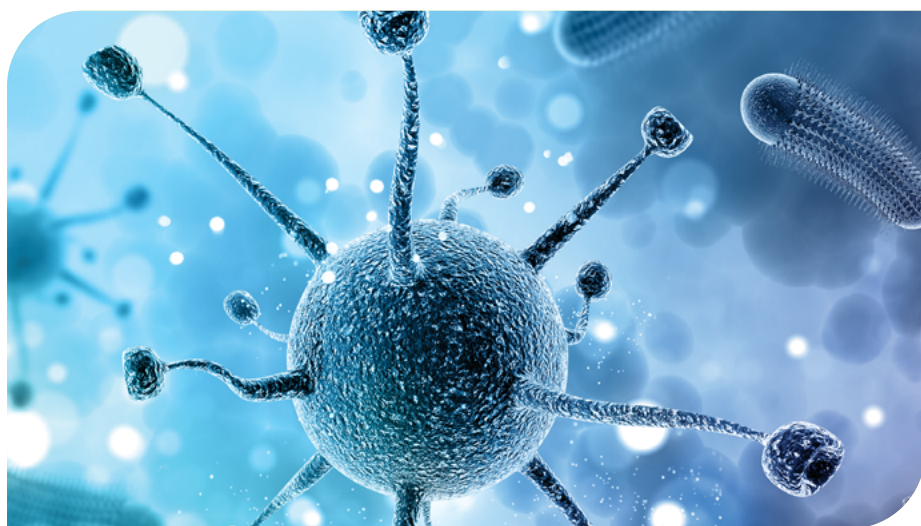
+ d'informations sur les ateliers
de sensibilisation





SENSIBILISATION

LES RISQUES BIOLOGIQUES



OBJECTIFS

- Connaître les risques liés aux agents biologiques
- Identifier les moyens de prévention et les actions pour préserver la santé

PUBLIC

- L'ensemble du personnel des secteurs : santé et laboratoire de recherche, agriculture, contact avec les animaux vivants, abattoir, équarrissage, transports, agro-alimentaire, climatisation, pompes funèbres, réseaux d'eaux usées, traitement des déchets, industries des textiles, du papier, du bois...
- Tout intervenant extérieur
- Travailleurs sociaux et intervenants à domicile

DURÉE

1 heure

DÉROULEMENT

Prise de contact avec l'employeur pour mise en place de la session au sein de l'entreprise ou au Service de Prévention et de Santé au Travail

LIEU

Dans votre entreprise (prévoir une salle avec possibilité de projeter) ou au Service de Prévention et de Santé au Travail

CONTENU

- Définition des agents biologiques
- Qu'est-ce qu'un risque biologique
- Les moyens de contamination
- La réglementation
- Les moyens de prévention à votre disposition

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation soumise à conditions, contactez votre médecin du travail

+ d'informations sur les ateliers
de sensibilisation



SENSIBILISATION

RISQUE BRUIT



► OBJECTIFS

- Connaître les risques liés au bruit et l'impact sur la santé du personnel exposé
- Identifier et utiliser les moyens de prévention et de protection adaptés

► PUBLIC

Tous salariés exposés au bruit

► CONTENU

- Qu'est-ce que le bruit ?
- Les effets du bruit sur la santé
- Le bruit au travail
- Comment mesure-t-on le bruit ?
- Prévenir les risques, protéger les salariés (protections collectives et individuelles)

► LIEU

Dans votre entreprise ou au Service de Prévention et de Santé au Travail

► DURÉE

1 heure

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation soumise à conditions, contactez votre médecin du travail

+ d'informations sur les ateliers
de sensibilisation





SENSIBILISATION

RISQUES CHIMIQUES



OBJECTIFS

- Connaître les risques liés aux produits chimiques et aux agents chimiques dangereux (ACD)
- Rechercher des informations sur le(s) produit(s) chimique(s) (étiquetage, FDS)
- Assimiler les règles de prévention (stockage, utilisation) et de protection
- Réagir en cas d'accident

PUBLIC

Tout salarié utilisant ou exposé à des produits chimiques

PRÉ-ÉTUDE

Collecte d'informations, produits utilisés, moyens de prévention existants

DURÉE

1h de pré-étude + 2h par session

LIEU

Dans votre entreprise ou au Service de Prévention et de Santé au Travail

CONTENU

- Connaissances des dangers des produits et voies de contaminations
- Nature des agents chimiques dangereux présents au poste de travail et dans l'entreprise
- Savoir rechercher les informations disponibles sur les risques associés à l'utilisation des produits utilisés (étiquetage, FDS)
- Moyens de prévention et de protection : règles d'hygiène, modes opératoires, procédures, interdiction d'accès à certaines zones, utilisation des dispositifs de captage à la source, types d'Equipements de Protection Individuelle, stockage...
- Mesures d'urgence, utilisation des dispositifs de secours et conduite à tenir en cas d'accident

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation soumise à conditions, contactez votre médecin du travail

+ d'informations sur l'analyse
des Fiches de Sécurité



SENSIBILISATION

RISQUES LIÉS AU TRAVAIL POSTÉ OU DE NUIT



► OBJECTIFS

- Prise de conscience des salariés et des employeurs
- Préserver la santé physique et psychologique des salariés
- Réduire le risque d'accident du travail et de trajet

► PUBLIC

Tout salarié en travail posté ou de nuit

► LIEU

Dans votre entreprise (prévoir une salle avec possibilité de projeter) ou au Service de Prévention et de Santé au Travail

► CONTENU

- Définition du travail de nuit et du travail posté
- Impact sur la santé physiologique et psychologique
- Recommandations alimentaires et rythme du sommeil
- Intérêt de maintenir une activité physique régulière
- Sensibilisation au risque routier

► DÉROULEMENT

Prise de contact avec l'employeur pour mise en place de la session au sein de l'entreprise ou au Service de Prévention et de Santé au Travail

► DURÉE

1h à 1h30

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation soumise à conditions, contactez votre médecin du travail

+ d'informations sur les ateliers
de sensibilisation



SENSIBILISATION

RISQUES LIÉS AU TRAVAIL SUR ÉCRAN



► OBJECTIFS

- Comprendre les liens entre sa posture de travail et les Troubles Musculosquelettiques
- Être capable d'analyser l'installation de son poste
- Pouvoir rectifier l'aménagement de son poste afin de le rendre plus ergonomique

► PUBLIC

L'ensemble du personnel de votre entreprise travaillant sur écran

► CONTENU

- Réglementation et normes
- La vision
- Troubles physiques liés au travail sur écran
- Installation recommandée
- Matériel

► LIEU

Dans votre entreprise

► DURÉE

- 2 heures :
- 1 heure par session
 - 1 heure d'analyse des postes

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation soumise à conditions, contactez votre médecin du travail

+ d'informations sur les ateliers
de sensibilisation





SENSIBILISATION

RISQUE ROUTIER



OBJECTIFS

- Identifier les éléments essentiels du risque routier
- Sensibiliser les salariés aux risques encourus à la conduite professionnelle
- Informer sur la législation en vigueur

CONTENU

- Définition et accidentologie
- Facteurs de risques :
 - Facteurs humains et comportementaux (vitesse, téléphone, fatigue, vision..)
 - Consommation de substances psychoactives (alcool, drogues, médicaments)
 - Facteurs environnementaux (intempéries, état routier, état du véhicule)
 - Facteurs organisationnels
- Responsabilités (employé/employeur)
- Réglementation
- Contre-indication médicale à la conduite

DÉROULEMENT

- Prise de contact avec l'employeur pour mise en place de la session au sein de l'entreprise ou au Service de Prévention et de Santé au Travail
- Durée de la sensibilisation : 1h30 à 2h.

PUBLIC

Tout public et particulièrement les conducteurs professionnels (chauffeur VL/PL/SPL, transport en commun, VRP, taxi, soignants à domicile, 2 roues)

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation soumise à conditions, contactez votre médecin du travail

+ d'informations sur les ateliers
de sensibilisation



SENSIBILISATION

JOBS DE VACANCES ET CONTRATS COURTS



► OBJECTIFS

- Connaître le fonctionnement ainsi que les acteurs du Service de Prévention et de Santé au Travail
- Appréhender les principaux risques professionnels et mesures de prévention

► PUBLIC

L'ensemble des travailleurs non saisonniers non exposés à des risques particuliers en contrat court (inférieur à 3 mois) : remplacement, jobs d'été notamment.

► DURÉE

1 heure

► LIEU

Dans votre entreprise (prévoir une salle avec possibilité de projeter) ou au Service de Prévention et de Santé au Travail

► CONTENU

- Présentation du Service de Prévention et de Santé au Travail
- Principaux risques professionnels et mesures de prévention adaptés à l'entreprise
- Questionnaire d'évaluation

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation soumise à conditions, contactez votre médecin du travail

+ d'informations sur les ateliers
de sensibilisation



SENSIBILISATION

SAISONNIERS



► OBJECTIFS

- Connaître le fonctionnement ainsi que les acteurs du Service de Prévention et de Santé au Travail
- Connaître les obligations de l'employeur et des salariés en matière de prévention des risques professionnels
- Appréhender les principaux risques professionnels

► PUBLIC

L'ensemble des travailleurs saisonniers sous contrat de moins de 45 jours, tout corps de métiers confondus

► DURÉE

1h30 environ

► LIEU

Dans votre entreprise (prévoir une salle avec possibilité de projeter) ou au Service de Prévention et de Santé au Travail

► CONTENU

- Présentation du Service de Prévention et de Santé au Travail de l'Allier
- Rappel des principaux articles du code du travail
- Notions de base en prévention,
- Principaux risques professionnels chez les saisonniers
- Questionnaire d'évaluation

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation soumise à conditions, contactez votre médecin du travail

+ d'informations sur les ateliers
de sensibilisation



SENSIBILISATION

TRAVAIL EN TEMPÉRATURES EXTRÊMES



OBJECTIFS

- Sensibiliser le personnel aux risques d'exposition aux fortes températures, les atteintes de la santé et les risques d'accidents qui en découlent
- Apprendre les pratiques qui préservent

PUBLIC

L'ensemble des salariés qui travaillent au chaud (+30°C) ou au froid (de + 5°C à plus de -25°C) que ce soit en intérieur ou en extérieur

DURÉE

1 heure

CONTENU

- Définitions et législation
- Travail au chaud : personnes concernées, effets sur la santé, problèmes de santé, conduite à tenir, protection, prévention
- Travail au froid : personnes concernées, effets sur la santé, froid et risques au travail, conduite à tenir, protection, prévention

DÉROULEMENT

Prise de contact avec l'employeur pour mise en place de la session au sein de l'entreprise ou au Service de Prévention et de Santé au Travail

LIEU

Dans votre entreprise (prévoir une salle avec possibilité de projeter) ou au Service de Prévention et de Santé au Travail

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation soumise à conditions, contactez votre médecin du travail

+ d'informations sur les ateliers
de sensibilisation





SENSIBILISATION

À LA LUTTE CONTRE L'ARRÊT CARDIAQUE ET AUX GESTES QUI SAUVENT



OBJECTIFS

Acquérir les compétences nécessaires pour :

- assurer sa propre sécurité, celle de la victime ou de toute autre personne et transmettre au service de secours d'urgence les informations nécessaires à son intervention
- réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée
- réagir face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un défibrillateur automatisé externe

CONTENU

Le décret du 19 avril 2021 précise que tout employeur est désormais dans l'obligation de proposer à ses salariés proches de la retraite des actions de sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent (voir les textes de loi)

DÉROULEMENT

Prise de contact avec l'employeur pour mise en place de la session au sein de l'entreprise ou au Service de Prévention et de Santé au Travail

LIEU

Dans votre entreprise (prévoir une salle avec possibilité de projeter) ou au Service de Prévention et de Santé au Travail

PUBLIC

L'ensemble des salariés, préalablement à leur départ volontaire à la retraite

DURÉE

2 heures

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation soumise à conditions, contactez votre médecin du travail

+ d'informations sur les ateliers
de sensibilisation



SENSIBILISATION

COHÉRENCE CARDIAQUE GESTION DU STRESS



► OBJECTIFS

L'objectif majeur de la cohérence cardiaque est d'augmenter sa capacité d'adaptation au stress.

- Comprendre les mécanismes du stress et ses effets sur la santé
- Mettre en place les exercices de cohérence cardiaque

► PUBLIC

L'ensemble du personnel de votre entreprise

► CONTENU

- Introduction : fonctionnement du système nerveux
- Le stress : définition et effets sur l'organisme
- La cohérence cardiaque : à quoi ça sert ?
- Mise en pratique

► DÉROULEMENT

Prise de contact avec l'employeur pour mise en place de la session au sein de l'entreprise ou au Service de Prévention et de Santé au Travail

► LIEU

Dans votre entreprise (prévoir une salle avec possibilité de projeter) ou au Service de Prévention et de Santé au Travail

► DURÉE

Entre 1 heure et 1 heure 15

+ d'informations sur l'accompagnement à la prévention des Risques Psycho-Sociaux



Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

SENSIBILISATIONS

AVEC NOS JEUX



► OBJECTIFS

- Innover quant à la manière d'aborder les sujets liés à la prévention des risques professionnels

► NOS JEUX

- Prev'Poursuite

Jeu de plateau invitant les joueurs à tester leurs connaissances en matière de risques

- Les TMS, parlons-en

De l'identification à l'action, un jeu sur la prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

► PUBLIC

L'ensemble du personnel de votre entreprise.

► DÉROULEMENT

Prise de contact avec l'employeur pour mise en place de la session au sein de l'entreprise ou au Service de Prévention et de Santé au Travail

► DURÉE

De 1h à 1h30

► LIEU

Dans votre entreprise (prévoir une salle avec possibilité de projeter) ou au Service de Prévention et de Santé au Travail

Pour plus d'informations, contactez-nous

► Centre de Moulins

23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► Centre de Vichy

65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► Centre de Montluçon

125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

Prestation soumise à conditions, contactez votre médecin du travail

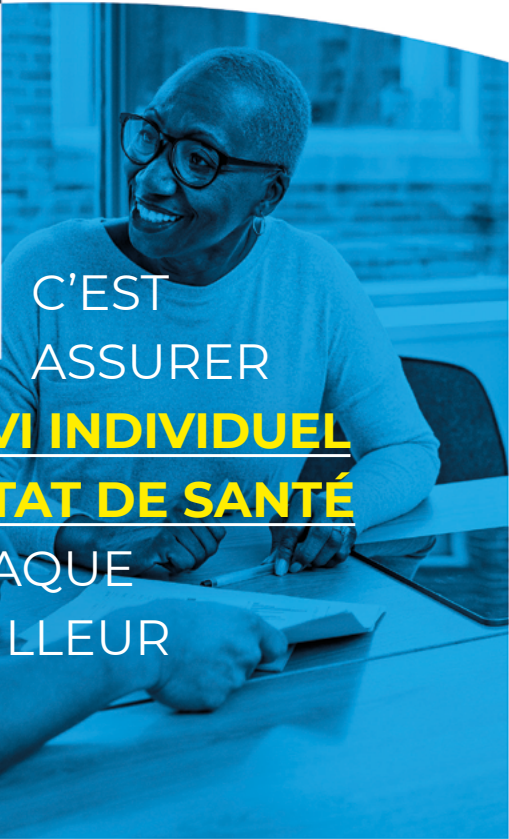
+ d'informations sur les ateliers
de sensibilisation





ENSEMBLE,
NOUS
AGISSONS
POUR

**LA
SANTÉ
AU
TRAVAIL**



C'EST
ASSURER

LE **SUIVI INDIVIDUEL**
DE L'ÉTAT DE SANTÉ
DE CHAQUE
TRAVAILLEUR

**Un dispositif qui permet
de coller au plus près
de la réalité de chacun.**

Pour suivre leur santé, les salariés bénéficient, dès leur embauche et tout au long de leur carrière, de visites médicales ou d'entretiens infirmiers.

La périodicité du suivi individuel est définie par le médecin du travail en fonction de l'état de santé et de l'âge du salarié, de l'exposition aux risques professionnels à son poste de travail.

Quel suivi médical
pour vos salariés ?
Utilisez notre guide interactif





SUIVI DES SALARIÉS NON EXPOSÉS À DES RISQUES PARTICULIERS



► SUIVI PÉRIODIQUE

Visite renouvelée périodiquement dans un délai fixé par le médecin en santé au travail (5 ans maximum).

+ d'informations sur les visites d'embauche



+ d'informations sur le suivi périodique



► DÈS L'EMBAUCHE : VISITE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION

Quand ? Au plus tard 3 mois après la prise de poste.

Par qui ? Un professionnel de santé : Médecin ou infirmier en santé au travail.

Objectifs :

- Interroger le salarié sur son état de santé,
- L'informer sur les risques éventuels auxquels l'expose son poste de travail,
- Le sensibiliser sur les moyens de prévention à mettre en œuvre,
- Identifier si son état de santé, ou les risques auxquels il est exposé, nécessitent une orientation vers le médecin en santé au travail,
- L'informer sur les modalités de suivi de son état de santé par le service de santé au travail et sur la possibilité dont il dispose, à tout moment, de bénéficier d'une visite à sa demande avec le médecin en santé au travail.

*Pour plus d'informations,
contactez-nous*

► **Centre de Moulins**

23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**

65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**

125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90



SUIVI DES SALARIÉS

CAS SPÉCIFIQUES



Pour qui ?

Les travailleurs de nuit, les apprentis, les jeunes de moins de 18 ans, les travailleurs exposés à des agents biologiques pathogènes catégorie 2 ou aux champs électromagnétiques, les travailleurs handicapés ou titulaires d'une pension d'invalidité, les femmes enceintes, allaitantes ou venant d'accoucher.

VISITE D'EMBAUCHE : VISITE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION

Quand ? Avant la prise de poste pour les travailleurs de nuit, les jeunes de moins de 18 ans, les travailleurs exposés à des agents biologiques pathogènes catégorie 2 ou aux champs électromagnétiques.

Dans les 2 mois maximum après l'affectation au poste pour les travailleurs handicapés et titulaires d'une pension d'invalidité.

Par qui ? Un professionnel de santé : infirmier ou médecin en santé au travail

SUIVI PÉRIODIQUE

Dans un délai fixé par le médecin en santé au travail (3 ans maximum pour les travailleurs de nuit, handicapés ou titulaires d'une pension d'invalidité).

+ d'informations sur les visites
d'embauche



+ d'informations sur le suivi
périodique



Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90



SUIVI DES SALARIÉS EXPOSÉS À DES RISQUES PARTICULIERS

Pour qui ?

- les travailleurs affectés à des postes les exposant :
à l'amiante ; au plomb ; aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction ; aux agents biologiques des groupes 3 et 4 ; aux rayonnements ionisants ; au risque hyperbare ; au risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages.
- les travailleurs affectés à des postes nécessitant un examen d'aptitude spécifique :
les jeunes de moins de 18 ans affectés à des travaux interdits susceptibles de dérogation, habilitation électrique (art. R. 4544-10), autorisation de conduite manutention manuelle pour le port de charges supérieures à 55 kg

► DÈS L'EMBAUCHE : EXAMEN MÉDICAL D'APTITUDE

Quand ? Avant l'affectation au poste de travail.

Par qui ? Médecin en santé au travail.

Objectifs

- S'assurer que le salarié est médicalement apte au poste de travail,
- Rechercher si le salarié n'est pas atteint d'une affection comportant un danger pour les autres travailleurs,
- Informer le salarié sur les risques inhérents au poste de travail et aux moyens de prévention à mettre en œuvre.

Un avis d'aptitude est transmis au salarié et à l'employeur.

► SUIVI PÉRIODIQUE

Une visite intermédiaire est réalisée par un professionnel de santé au plus tard 2 ans après l'examen médical d'aptitude.

Les travailleurs exposés aux rayonnements ionisants (catégorie A) et les travailleurs âgés de 15 à 18 ans effectuant des travaux dangereux seront reçus tous les ans en examen médical par le médecin en santé au travail

► SUIVI POST-EXPOSITION

Une visite réalisée par le médecin du travail doit avoir lieu dans les meilleurs délais après la cessation de l'exposition du salarié à des risques particuliers ou, le cas échéant, avant le départ à la retraite.



+ d'informations sur le suivi post-exposition

Le saviez-vous ?

La déclaration des risques auxquels sont exposés les salariés est réalisée par l'employeur et sous sa responsabilité.

Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90



ENSEMBLE,
NOUS
AGISSONS
POUR

**LA
SANTÉ
AU
TRAVAIL**

C'EST
ASSURER

LA **PRÉVENTION**
DE LA DÉINSERTION
PROFESSIONNELLE

*Le maintien en emploi :
prévenir la
désinsertion
professionnelle*



La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) consiste à anticiper l'incapacité à conserver une activité professionnelle pour des raisons de santé ou à aider un salarié qui rencontre des difficultés à se maintenir à son poste de travail.

L'employeur a une obligation de moyens en matière de maintien dans l'emploi. Il est impératif d'ANTICIPER ce risque à l'heure où la population active vieillit et l'âge de départ à la retraite a tendance à reculer.

En savoir +
sur notre Cellule Prévention
de la Désinsertion
Professionnelle



LA CELLULE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE



Chacun d'entre nous peut être confronté à des difficultés au travail du fait de son état de santé (physique, psychologique, mental ou social).

Ces difficultés ne sont pas toujours visibles pour l'entourage professionnel et/ou personnel (80 % des handicaps sont invisibles).

L'enjeu du maintien en emploi est de trouver toutes les solutions qui peuvent accompagner une personne confrontée à des difficultés au travail.

La saisine de la Cellule PDP peut être à l'initiative du médecin du travail, de l'infirmier (e) en santé au travail, du médecin traitant, du médecin conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), ou de l'employeur. Le salarié lui-même peut saisir la Cellule PDP en toute confidentialité.

► ACCOMPAGNEMENT DU SALARIÉ

En lien avec les équipes pluridisciplinaires (médecins du travail, infirmiers en santé au travail, assistants, préventeurs, ergonomes...), nos psychologues du travail et nos assistants de service social :

- Proposent des actions de sensibilisation sur le maintien en emploi de manière individuelle et/ou collective auprès des salarié.e.s et des entreprises adhérentes
- Proposent des pistes d'actions pour le maintien en emploi, comprenant des mesures d'adaptation du poste de travail, de reclassement ou de reconversion (si le maintien dans l'entreprise n'est pas possible)
- Impliquent tous les acteurs : le salarié et l'entreprise sont intégrés à la démarche.

+ d'informations sur l'accompagnement à la prévention des Risques Psycho-sociaux

+ d'informations sur l'accompagnement social en risque de désinsertion professionnelle



Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

LES VISITES

CONTRE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE



LA VISITE À LA DEMANDE

Quand ? Tous les salariés (sauf en arrêt) peuvent en bénéficier, à tout moment. L'employeur peut également demander cette visite lorsqu'un salarié présente des difficultés.

Par qui ? Un professionnel de santé : infirmier ou médecin en santé au travail

Objectifs

- Offrir une possibilité permanente de rencontre avec un professionnel de santé au travail en complément du suivi de l'état de santé périodique
- Anticiper et prendre en charge les difficultés rencontrées par le salarié, en lien avec sa santé
- Proposer un accompagnement personnalisé au travailleur

LA VISITE DE MI-CARRIÈRE

Quand ? Entre le 43 et le 45^e anniversaire du salarié (ou à une échéance déterminée par accord de branche). Cet examen médical peut être anticipé et organisé conjointement avec une autre visite médicale dans les deux ans avant l'échéance prévue.

Par qui ? Un professionnel de santé : infirmier ou médecin en santé au travail

Objectifs

- Établir un état des lieux
- Évaluer les éventuels risques de désinsertion professionnelle et accompagner le salarié en prenant en compte l'évolution prévisible de ses capacités en fonction de son parcours professionnel, de son âge et de son état de santé. En fonction du risque évalué, orienter le salarié vers la Cellule PDP.
- Sensibiliser le travailleur aux enjeux du vieillissement au travail et à la prévention des risques professionnels.

+ d'informations sur la visite à la demande



+ d'informations sur la visite de mi-carrière



*Pour plus d'informations,
contactez-nous*

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

LES VISITES

LE SALARIÉ EST EN ARRÊT DE TRAVAIL

► LE RENDEZ-VOUS DE LIAISON

Quand ? Lors de tout arrêt de travail de plus de 30 jours (quelle qu'en soit la cause).

Qui le demande ? Facultatif, le rendez-vous de liaison est organisé à l'initiative de l'employeur ou du salarié et toujours avec l'accord de ce dernier.

Objectifs

- Permettre un contact entre le salarié et l'employeur pendant l'arrêt de travail pour anticiper les suites.
- Informer des mesures d'accompagnement mobilisables : visite de pré-reprise, mesures d'aménagement du poste ou du temps de travail, essai encadré, convention de rééducation professionnelle, projet de transition professionnelle.
- Préparer le retour du salarié dans l'entreprise ou son éventuel reclassement.

► LA VISITE DE PRÉ-REPRISE

Quand ? Tout travailleur peut bénéficier de la visite de pré-reprise dans le cas d'un arrêt de travail d'au moins 30 jours.

Qui la demande ? Facultative, elle peut-être à l'initiative :

- Du salarié (l'employeur doit l'informer des modalités de cette visite)
- Du médecin du travail
- Du médecin traitant
- Du médecin-conseil de la CPAM

Objectifs

- Anticiper pendant l'arrêt de travail les conditions qui faciliteront un retour au poste le moment venu ou un éventuel reclassement
- Préconiser le plus tôt possible d'éventuels aménagements de poste de travail, un reclassement ou des formations professionnelles

► LA VISITE DE REPRISE

Quand ? Elle est obligatoire :

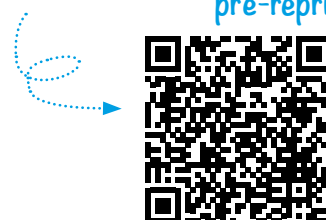
- Après un congé maternité ;
- Après une absence pour cause de maladie professionnelle ;
- Après une absence d'au moins trente jours pour cause d'accident du travail ;
- Après une absence d'au moins soixante jours pour cause de maladie ou d'accident non professionnel

Par qui ? Un professionnel de santé : infirmier ou médecin en santé au travail

+ d'informations sur le rendez-vous de liaison



+ d'informations sur la visite de pré-reprise



+ d'informations sur la visite de reprise



Pour plus d'informations, contactez-nous

► **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

► **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

► **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

EXEMPLE DE CALENDRIER

LE SALARIÉ EST EN ARRÊT DE TRAVAIL

▶ À PARTIR D'UN MOIS D'ARRÊT

Vous pouvez adresser un courrier au salarié qui l'informe de :

- la possibilité d'une visite de pré-reprise
- l'importance d'un lien préservé
- la possibilité d'organiser un rendez-vous de liaison
- du fait que l'entreprise se tient à sa disposition pour répondre aux questions éventuelles.

▶ AVANT LA REPRISE DU SALARIÉ

- l'informer de la visite de reprise, de sa date et de comment va être gérée la période entre la fin de l'arrêt et la visite de reprise
- préparer son retour : besoins éventuels d'aménagement de poste
- l'informer sur l'actualité de l'entreprise, les changements qui ont eu lieu pendant l'absence du salarié.

▶ À LA REPRISE DU SALARIÉ

Accueillez le salarié

Il est important de penser à organiser son accueil afin que le salarié se sente attendu et considéré. L'équipe doit être informée du retour du collègue, des conditions de retour et des conséquences éventuelles pour l'équipe et l'organisation du travail.

Accueil par le responsable le jour de la reprise, avec un temps dédié.

▶ TOUT AU LONG DE L'ARRÊT

Échangez avec le salarié

- lui présenter les intérêts d'une information la plus en amont possible quant à une reprise potentielle afin de préparer son retour dans les meilleures conditions
- prendre des nouvelles et l'informer de la vie de l'entreprise, selon les modalités définies avec lui (format, fréquence)
- ne pas insister si le salarié ne répond pas et ne rappelle pas après plusieurs tentatives de contact

Pour plus d'informations, contactez-nous

▶ **Centre de Moulins**
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

▶ **Centre de Vichy**
65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

▶ **Centre de Montluçon**
125 route de Paris
03410 Saint Victor
Tel. 04 70 02 25 90

édition mai 2025



www.ssti03.fr